

Législation française

Tableau de concordance CESEDA (partie réglementaire) et décrets

Document de travail élaboré par l'Anafé sans caractère officiel
La version officielle de la partie réglementaire du CESEDA est sur Legifrance

CESEDA	Anciens décrets
Sur les interprètes-traducteurs	
R. 111-1	Article 1 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-2	Article 2 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-3	PA I de l'article 3 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-4	PA II de l'article 3 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-5	Article 4 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-6	Article 5 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-7	Alinéas 1 et 2 de l'article 6 du décret 2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-8	Article 7 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-9	Article 8 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-10	Alinéa 3 de l'article 6 du décret 2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-11	Article 9 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R.111-12	Article 10 du décret n°2005-214 du 3 mars 2005
R. 111-12-1	Article 2 du décret n°2008-817 du 22 août 2008
Sur l'administrateur ad hoc	
R. 111-13	Article 1 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 111-14	Article 2 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 111-15	Article 3 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 111-16	Article 4 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 111-17	Article 5 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 111-18	Article 6 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 111-19	Article 7 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)

R. 111-20	Article 8 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 111-22	Article 10 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 111-23	Article 11 du décret 2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
<u>Sur l'entrée des personnes relevant du droit de l'Union européenne</u>	
R. 121-1	Introduit par le décret n°2007-371 du 21 mars 2007, modifié par l'article 2 du décret n°2011-1049 du 6 septembre 2011
<u>Sur les refus d'entrée</u>	
R. 213-1	Alinéa 15 de l'article 5 de l'ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945, modifiée par l'article 1 du décret n°2007-1874 du 26 décembre 2007
R. 213-2	Article 12 du décret n°82-442 du 27 mai 1982, modifié par l'article 1 du décret n°2011-1031 du 29 août 2011
R. 213-3	Introduit par le décret n°82-442 du 27 mai 1982, modifié par les décrets n°2006-1377 du 14 novembre 2006 et n°2011-1031 du 29 août 2011
<u>Sur le maintien en zone d'attente</u>	
R. 221-1	Codifié par PA I, alinéa 5 et PA II de l'article 35 quater de l'ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945, modifié par l'article 2 du décret n°2007-1874 du 26 décembre 2007
R. 221-2	Codifié par le décret n°2003-841 du 2 septembre 2003 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 221-3	Article 19 du décret n°2005-617 du 30 mai 2005 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
<u>Sur la prolongation du maintien en zone d'attente</u>	
R. 222-1	Article 1 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004
R. 222-2	Article 2 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004
R. 222-3	Article 3 du décret n°2011-820 du 8 juillet 2011
R. 552-5	Alinéa 1 de l'article 3 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004
R. 552-6	Alinéa 2 de l'article 3 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004
R. 552-7	Alinéa 4 de l'article 3 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004
R. 552-9	Article 5 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004
R. 552-10	Article 6 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004, modifié par l'article 15 du décret n°2011-820 du 8 juillet 2011
<u>Sur les voies de recours</u>	
R. 552-12	Article 3 du décret n°2008-817 du 22 août 2008, modifié par l'article 17 du décret n°2011-820 du 8 juillet 2011

R. 552-13	Article 8 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 552-14	Article 9 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 552-15	Article 10 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R. 552-16	Article 11 du décret n°2004-1215 du 17 novembre 2004 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
<u>Sur le contrôle des droits des étrangers maintenus en zone d'attente</u>	
R. 223-1	Article 1 du décret n°95-507 du 2 mai 1995, modifié par l'article 17 (V) de l'arrêté du 8 décembre 2011
R.223-2	Article 2 du décret n°95-507 du 2 mai 1995, modifié par l'article 17 (V) de l'arrêté du 8 décembre 2011
R.223-3	Article 3 du décret n°95-507 du 2 mai 1995, modifié par l'article 17 (V) de l'arrêté du 8 décembre 2011
R.223-4	Article 3 du décret n°2008-223 du 6 mars 2008
R.223-5	Article 4 du décret n°95-507 du 2 mai 1995, modifié par l'article 17 (V) de l'arrêté du 8 décembre 2011
R.223-6	Article 5 du décret n°95-507 du 2 mai 1995, modifié par l'article 17 (V) de l'arrêté du 8 décembre 2011
R.223-7	Article 6 du décret n°95-507 du 2 mai 1995, modifié par l'article 17 (V) de l'arrêté du 8 décembre 2011
R.223-8	Article 7 et alinéa 8 du décret n°95-507 du 2 mai 1995 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R.223-9	Alinéas 1 et 4 et alinéa 6 de l'article 8 du décret n°95-507 du 2 mai 1995 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R.223-10	Alinéa 7 de l'article 8 du décret n°95-507 du 2 mai 1995 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R.223-11	Article 10 du décret n°95-507 du 2 mai 1995 (les dispositions de ce décret ont été intégrées au CESEDA par le décret n°2006-1378 du 14 novembre 2006)
R.223-12	Article 2 du décret n°2008-223 du 6 mars 2008
R.223-13	Article 5 (V) du décret n°2009-331 du 25 mars 2009
R.223-14	Article 2 du décret n°2008-223 du 6 mars 2008

